

## SECURITE ROUTIERE.

- Ne pas circuler sur les routes interurbaines de nuit.  
Sur les pistes isolées, s'efforcer de constituer un convoi.  
Verrouiller les portes et fermer les fenêtres dès que vous êtes installé dans votre véhicule.  
Eviter les déplacements aux heures tardives  
Prudence dans les zones inondées qui peuvent dissimuler des trous profonds.  
Ne rien laisser en vue sur les sièges.
- S'assurer du bon état du véhicule avant d'entreprendre un déplacement  
Ne pas consommer plus de 60 % du réservoir avant de refaire le plein  
Emmener une trousse à outils de base  
Se munir d'une trousse de premiers soins et de bouteilles d'eau
- En deux-roues, porter un casque et des vêtements qui protègent en cas de chute  
Moto enduro : pas de sortie solo (idem pour VTT, jogging, rando,...)

- 
- ▶ **En cas d'accident :** mesurer le risque d'être pris à parti par la foule. Si risque d'altercation, se rendre au poste de police ou de gendarmerie le plus proche  
Sur les lieux de l'accident : alerter les autorités, recueillir les coordonnées de témoins.  
Etablir un constat – Ne signer que ce qui est écrit dans une langue que vous comprenez
  - ▶ **En cas d'arrestation :** ne pas résister et demander à joindre votre consulat.
  - ▶ **En cas d'agression contre le véhicule :** ne pas sortir, protéger son visage, attendre les forces de l'ordre. Si pas d'intervention des forces de l'ordre : klaxonner obstinément et tenter de s'extraire

## VOUS ETES LE PREMIER ACTEUR DE VOTRE SECURITE.

Ce dépliant a pour objet de vous informer succinctement et de vous conseiller sur les attitudes à observer ou les précautions à prendre pour votre « sécurité au quotidien », et plus particulièrement en cas de vol, d'agression et d'accidents de la circulation afin de réduire les risques pouvant porter atteinte à votre sécurité et, ainsi, de vous permettre de mieux participer à votre sécurité.

- ▶ **A lire sur [www.ambafrance-mada.com](http://www.ambafrance-mada.com)**
  - Le memento de sécurité.
  - Le guide de protection des biens et des personnes.
  - La fiche sécurité

---

### **Mes coordonnées personnelles.**

**Mon NUMIC :** .....

**Mon îlotier :** .....

.....  
.....

**Mes contacts :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

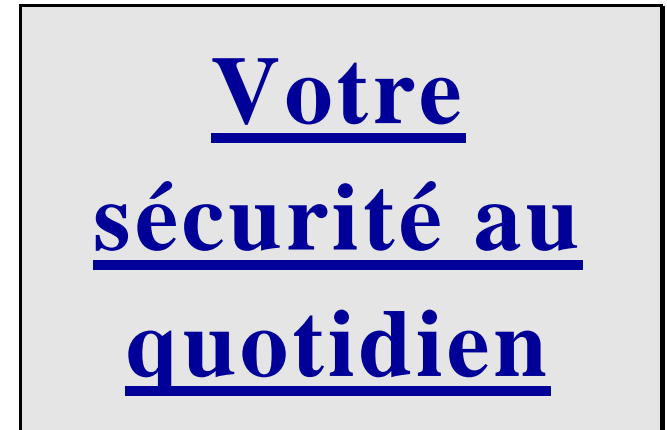
- ▶ Pour connaître l'identité et les coordonnées de son îlotier :
  - les demander au Consulat général.
  - ou consulter le portail d'administration électronique [www.monconsulat.fr](http://www.monconsulat.fr)

- 
- ▶ **SANTE ;** pensez à souscrire une assurance rapatriement sanitaire (un rapatriement sur La Réunion ou sur la métropole coûte très cher).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat général de France  
Tananarive - Madagascar



### Adresses et numéros utiles.

Consulat général de France de Tananarive.

- @ <http://www.ambafrance-mada.com>
- ✉ [consulfrance-tananarive@diplomatie.gouv.fr](mailto:consulfrance-tananarive@diplomatie.gouv.fr)
- ☎ 00.261.20.22.398.50
- ✉ CMS : [cms@blueline.mg](mailto:cms@blueline.mg)
- ☎ CMS : 00.261.20.22.236.62

Consulat honoraire de France à .....

- ✉ .....
- ☎ .....
- ☎ .....
- ☎ .....

## VOTRE DOMICILE.

- Evaluer et remédier aux points de faiblesse de son domicile.
- A équiper d'un bon dispositif d'éclairage extérieur, allumé en permanence en période nocturne.
- Les clôtures doivent être régulièrement inspectées et maintenues en bon état.
- Les portails d'accès doivent être fermés en permanence grâce à des serrures de sécurité.
- Les accès à votre domicile doivent être également fermés par des serrures de sûreté dont les clés ne doivent pas être reproduites en nombre important. Eviter d'en confier un exemplaire au personnel.
- La présence de chiens de garde peut être dissuasive et constitue un moyen d'alerte.
- Un dispositif d'alarme (avec hurleur) peut se révéler très dissuasif (bouton alerte proche du local des gardes et un dans votre chambre).
- Si possible, privilégier une chambre plus protégée ou à l'étage, mettre votre téléphone près du lit avec les numéros de téléphone préenregistrés du commissariat central ou du commissariat de votre quartier (ou à la gendarmerie dont vous dépendez), disposer de sommes faibles chez vous.
- Le recours à une société privée de sécurité peut également être envisagé.

### ► En cas de difficulté.

- S'adresser au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie territorialement compétente.
- Porter plainte.
- Contacter le Consulat général de France à Tananarive ou le Consul honoraire compétent.

## EN VILLE.

- Ne pas avoir d'attitudes irrespectueuses et/ou déplacées (ébrioité, arrogance, impudeur, ...).
- Eviter de montrer des appareils high-tech (ordinateur, smartphone, appareil photos, ...).
- Pas de bijoux apparents, même de faible valeur, ni lunettes de soleil de marque.
- Eviter sac à main et attaché case.
- Ne pas téléphoner en marchant.
- Pas de somme importante sur soi, répartir ses liquidités dans plusieurs poches. Disposer d'une petite somme d'argent à donner. Changer ses devises uniquement dans les banques ou agences.
- Laisser ses documents d'identité en lieu sûr, se déplacer avec des copies.
- Pas de tenue vestimentaire trop voyante ou provocante.
- Eviter les secteurs de racolage, les ruelles et les escaliers isolés.
- Pas de déplacements à pied dès la nuit tombée, utiliser les taxis. Convenir du prix préalablement, veillez à l'itinéraire (axes principaux). Idéalement, recourir à un même prestataire de confiance pour tous les déplacements.
- Rassemblements, manifestations, émeutes : ne pas approcher / tenter de s'extraire.

### ► En cas d'agression.

- N'opposer aucune résistance, garder son calme.
- Adopter une attitude exempte de tout geste brusque, de cris et de paroles inutiles
- Collecter discrètement des détails sur l'agresseur pour les recherches à venir..

## SE FAIRE CONNAITRE.

### **S'INSCRIRE AU REGISTRE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER.**

L'inscription au Registre vous intègre dans le plan de sécurité de la communauté française, et vous rattache à un îlot de sécurité. Elle permet au Consulat général de vous joindre plus facilement, d'attester de votre qualité de Français.

Pensez donc à vous faire enregistrer sur le registre des Français établis hors de France auprès des services consulaires ou, le cas échéant, à renouveler votre inscription.

Dans un souci d'efficacité, aidez-nous en :

- vous inscrivant au registre des Français établis hors de France.
- nous signalant un changement d'adresse.
- nous communiquant vos coordonnées.
- vous faisant connaître de votre responsable d'îlot et de ses adjoints.

Pensez à utiliser le portail [www.monconsulat.fr](http://www.monconsulat.fr) pour mettre à jour vos adresses, numéros de téléphone...



Faites leur enregistrer leurs coordonnées de voyage sur le portail Ariane du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, celles-ci seront très utiles en cas de crise